

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 juin 2017
--

À une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 5 juin 2017 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 - Monsieur François Trépanier
 District No 2 - Madame Annie Rodrigue
 District No 3 - Madame Émilie Roberge
 District No 4 - Madame Claudia Vachon
 District No 5 - Monsieur Claude Duchesne
 District No 6 - Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Madame Manon Vachon assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux des séances suivantes :
 - 3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 1^{er} mai 2017
 - 3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 16 mai 2017
4. Dossiers en cours
 - 4.1 _____
 - 4.2 _____
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer
 - 5.2 Achat remise pour Jardins Collectifs
 - 5.3 Autorisation Directrice générale adj. - Vente pour taxes
 - 5.4 Fibre optique - Phase 2 - Ingénierie préliminaire
 - 5.5 Office municipal d'habitation (OMH)
 - 5.5.1 Regroupement des OMH
 - 5.5.2 Acceptation des états financiers 2016
 - 5.5.3 Nomination au conseil d'administration provisoire de l'OMH

6. CORRESPONDANCE

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Embauche d'une coordonnatrice et sauveteuse
- 7.2 Embauche de deux aides-sauveteurs
- 7.3 Embauche des animateurs TERRAIN DE JEUX
- 7.4 Résolution permis de boisson

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 CVT - Mandat pour la station de pompage
- 8.2 Acceptation des soumissions - Tonte de pelouses
- 8.3 Acceptation des soumissions - Toiture de l'Hôtel de Ville
- 8.4 Appel d'offres - Travaux Pelletier-Principale

9. URBANISME

- 9.1 Dérogation mineure DM-2017-02 (128, rue Beaudoin)
- 9.2 Adoption des règlements de la SQ
- 9.3 Adoption règlementation à la demande de l'assureur

10. INCENDIE

- 10.1 Embauche d'un pompier

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. Prochaine séance

13. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

17-06-6903

ADOPTÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SUIVANTES

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 1^{er} mai 2017

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 1^{er} mai 2017 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 1^{er} mai 2017.

17-06-6904

ADOPTÉ

3.2 SÉANCE SPÉCIALE du 16 mai 2017

La lecture du procès-verbal de la séance SPÉCIALES du 16 mai 2017 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par madame Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance SPÉCIALE du 16 mai 2017.

17-06-6905

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

M. François Baril nous informe sur :

- Gala Reconnaissance il y avait 150 bénévoles, une belle soirée.
- Incroyables Comestibles, il y a eu le lancement officiel
- Rencontres Regroupement des OMH
- Table développement des communautés le 2 juin : de plus en plus de travailleurs ont besoin de « sécurité alimentaire », il y a plusieurs besoins en région.

Mme Annie Rodrigue nous fait un suivi :

- Le 13 juin prochain aura lieu le début des Mardis de la Culture : Nouveauté : les pique-niques familiaux
Bar sur place

Mme Émilie Roberge nous apporte des informations sur :

- Soccer : début de la saison cette semaine
- Fête des Voisins au lieu le samedi 10 juin
- Cours BMX débutent le 14 juin
- Camp de jour : début le 26 juin, une rencontre de parents le 14 juin.

Mme Claudia Vachon nous fait un suivi :

- O.M.H. dans les états financiers 2016 : déficit OMH + services résidentiels
- Maison des jeunes : demande pour l'achat d'une remise, East Broughton avance dans son implication, quant à Sacré-Cœur-de-Jésus, nous sommes en attente de leur réponse
- Espace Familles : le bébé bazar a eu lieu en fin de semaine passée

M. Claude Duchesne nous informe sur :

- Les sorties incendie qui ont eu lieu
- 10 griefs reçus : nous avons répondu qu'ils sont non-fondés en faits et en droits
- Travaux publics :
Balayage de rue terminé
Renforcement du rang 7 (gravier)
Lavage du réseau d'aqueduc terminé
2 fuites d'aqueduc réparées
Peinture des traverses piétonnières
- Travaux aux loisirs :
Les installations au terrain de balle sont réalisées

Nous avons ajouté 2 haubans sur les poteaux au terrain de soccer pour que le filet de protection soit mieux soutenu.
Nettoyage des terrains municipaux a été fait et les tontes sont commencées.

M. François Trépanier nous fait un suivi :

- C.C.U. : demande de rencontre
- Régie : attente renouvellement pour contrat vidanges
- OMH logement à louer dès le 1^{er} août

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer

CONSIDÉRANT QU'une liste de comptes et de dépenses, datée du 31 mai 2017, a été préparée;

CONSIDÉRANT QUE cette liste a été transmise aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 1 074 213,57 \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois de mai 2017 au montant de 1 018 572,84 \$ et 55 640,73 \$ pour les prélèvements salaires.

17-06-6906

ADOPTÉ

5.2 Achat remise pour Jardins Collectifs

Il est proposé par monsieur Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'une remise de 10 x 12 pieds pour les Jardins Collectifs. Le coût de la remise est de 1 828,09 \$ taxes incluses.

17-06-6907

ADOPTÉ

5.3 Autorisation Directrice générale adj. - Vente pour taxes

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'East Broughton a expédié à la MRC une liste d'immeubles en vente pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT que la vente de ces immeubles est prévue pour le 13 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu unanimement de demander à la MRC des Appalaches d'entreprendre les procédures nécessaires de la vente de la propriété représentée par le matricule numéro 5921-82-8667-0-000-0000 et d'autoriser la Directrice générale adjointe à assister à cette journée et à agir comme enchérisseuse afin de protéger la créance de la municipalité.

17-06-6908

ADOPTÉ

5.4 Fibre optique - Phase 2 - Ingénierie préliminaire

Attendu que depuis plusieurs années, la problématique concernant la couverture internet inadéquate sur l'ensemble de notre territoire est soulevée par plusieurs citoyens lors de consultations publiques;

Attendu que la MRC des Appalaches a récemment fait parvenir dans toutes les municipalités un sondage d'intérêt concernant le dossier fibre optique dans lequel est ressorti que la fibre optique est un besoin essentiel en 2017 pour l'ensemble du territoire et que cette dernière devrait porter ce projet structurant qui permettrait d'assurer la vitalité du territoire;

Attendu que la MRC des Appalaches, par résolution le 8 mars 2017 (numéro CM-2017-03-7812), a octroyé un mandat pour réaliser une analyse préliminaire permettant à la MRC d'identifier et d'évaluer le potentiel du déploiement de la fibre optique sur le territoire à M. Richard Lampron;

Attendu que le rapport de cette analyse préliminaire a été présenté et remis à la MRC des Appalaches le 10 mai dernier, ainsi qu'à chacun des maires de la MRC;

Attendu que la MRC demande à chacune de ses municipalités de rendre compte de ce rapport dans leur conseil, de l'expliquer et de voir leur intérêt à faire un appel de proposition pour entamer la phase 2 qui consiste à faire l'ingénierie préliminaire du projet de déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire de la MRC des Appalaches;

Attendu que pour assurer un meilleur suivi, la MRC des Appalaches doit connaître l'intention des municipalités à effectivement entamer cette 2e phase;

Attendu que la municipalité d'East Broughton a pris connaissance du rapport d'analyse préliminaire de M. Richard Lampron;

Attendu que la municipalité d'East Broughton souhaite que la MRC des Appalaches entreprenne les démarches pour effectuer la phase 2 du projet de fibre optique;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Trépanier et résolu unanimement :

Que le conseil de la municipalité d'East Broughton signifie à la MRC des Appalaches son appui au projet de fibre optique.

Que le conseil de la municipalité d'East Broughton demande à la MRC des Appalaches d'entamer les démarches de la phase 2 du projet soit de la phase de l'ingénierie préliminaire.

17-06-6909

ADOPTÉ

5.5 Office municipal d'habitation (OMH)

5.5.1 Regroupement des OMH

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Thetford Mines, l'Office municipal d'habitation d'Adstock, l'Office municipal d'habitation de Disraeli, l'Office municipal d'habitation d'East Broughton, l'Office municipal d'habitation de St-Jacques-de-Leeds, l'Office municipal d'habitation de St-Joseph-de-Coleraine et l'Office municipal de St-Pierre-de-Broughton ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont présenté aux conseils municipaux de leurs villes respectives un projet d'entente de regroupement des sept offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QU'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

Il est proposé par madame Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander favorablement le regroupement des Offices municipaux d'habitation de la MRC des Appalaches suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

17-06-6910

ADOPTÉ

5.5.2 Acceptation des états financiers 2016

Il est proposé par madame Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation prévoyant une contribution municipale de 10 % du déficit du HLM, soit 2 733 \$ et une contribution de 3 153 \$ pour le Service résidentiel d'East Broughton (20 logements) donc un total de 5 886 \$.

17-06-6911

ADOPTÉ

5.5.3 Nomination au conseil d'administration provisoire de l'OMH

Il est proposé par madame Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur François Baril soit nommé pour siéger sur le conseil d'administration provisoire de l'OMH.

17-06-6911.1

ADOPTÉ

6. CORRESPONDANCE

Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois.

- Le comité de démolition fait parvenir des demandes d'autorisation pour l'organisation du feu de la St-Jean, du show de boucane et de la grande démolition ainsi que pour le méchoui (La Grande Cochonnerie) du 23 juin prochain.

Il est proposé par monsieur François Trépanier et résolu unanimement d'autoriser le Comité de démolition à faire le **feu de la St-Jean** le 23 juin 2017 et ce, avec les conditions suivantes :

- Aucune accumulation de bois ne sera tolérée en dehors de l'endroit où sera monté le feu;
- Le Service incendie devra être sur place de façon bénévole
- Le terrain devra être remis à l'état initial avant le 26 juin, date de début des activités du terrain de jeux.

17-06-6912

ADOPTÉ

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue du show de boucane le vendredi 4 août 2017, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande en précisant que, comme par le passé, l'heure de terminaison des activités est à 23 h.

17-06-6913

ADOPTÉ

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue de la Grande démolition le samedi 5 août 2017, il est proposé par madame Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la tenue de l'événement et ce, aux mêmes conditions que les années passées.

17-06-6914

ADOPTÉ

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue de la Grande Cochonnerie le 23 juin 2017 au Centre des loisirs Desjardins, il

est proposé par madame Claudia Vachon et résolu à l'unanimité d'autoriser la Comité de Démolition à tenir l'événement à condition de posséder un permis de réunion pour la vente de boissons alcoolisées. De plus, le prêt de l'aréna sera fait gratuitement.

CONSIDÉRANT que le terrain de jeu débute le lundi suivant, les frais encourus pour le ménage seront à leur frais afin que le Centre Desjardins soit prêt pour accueillir les enfants le 26 juin.

17-06-6915

ADOPTÉ

- La FQM énumère les privilèges d'être membre.
- Une invitation est reçue pour prendre part aux Journées de la Culture de septembre prochain.
- Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande des Chevaliers de Colomb pour effectuer les travaux de nivellement du stationnement leur appartenant. La machinerie devra être opérée par un employé municipal en dehors de ses heures normales de travail, et ce, de façon bénévole.

17-06-6916

ADOPTÉ

- La demande d'adhésion pour la TVCRA est en suspens.
- Une citoyenne fait parvenir des remerciements pour le crédit de taxes 2017.
- La Corporation de développement communautaire des Appalaches demande la collaboration municipale pour leur fournir une salle en vue de faire connaître tous les services offerts dans la MRC et participer à un projet de promotion et d'information sur ces services.
- La municipalité d'Adstock adresse des remerciements pour la participation à la journée Portes ouvertes du 13 mai dernier.
- Le Groupe d'entraide Cancer et Vie et l'AFEAS adressent des remerciements pour l'appui financier à leur organisme.
- La FQM envoie l'information relative au Congrès 2017.
- La Caisse Desjardins invite le maire à l'Omnium gastronomique du 18 septembre prochain. Le coût d'inscription est de 125 \$.
- Le député de Lotbinière-Frontenac accorde un montant de 25 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
- La Ville de Disraeli invite le conseil à l'inauguration officielle de la nouvelle marina le 14 juin prochain.

- Des informations seront prises concernant la demande de commandite reçue de la part de l'équipe de baseball novice d'East Broughton. Une lettre sera expédiée à cet effet.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Embauche d'une coordonnatrice et sauveteuse

Il est proposé par madame Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher madame Alexandra Jacques au poste de coordonnatrice de la piscine et sauveteuse pour une durée approximative de 7 semaines à raison de 20 heures/semaine. Le salaire horaire sera de 14,25 \$. La coordonnatrice devra être inscrite au Centre d'Emploi.

17-06-6917

ADOPTÉ

7.2 Embauche de deux aides-sauveteurs

Il est proposé par monsieur François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher les personnes suivantes par l'entremise du Centre d'Emploi aux postes d'aide-sauveteurs pour la piscine, soit Samuel Jacques (aide-sauveteur) et Valérie Pineault (aide-sauveteuse).

Leur salaire est établi selon la grille acceptée préalablement : Samuel Jacques (aide-sauveteur : 12,15 \$/heure) (4^e année) et Valérie Pineault (aide-sauveteuse : 11,40 \$/heure) (1^{ère} année). Ceux-ci auront un horaire adapté selon les besoins du service pour une durée de 7 semaines à raison de 18 heures/semaine approximativement.

17-06-6918

ADOPTÉ

Claudia Vachon quitte la réunion à 20 h 04

7.3 Embauche des animateurs -TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par madame Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher par l'entremise du Centre d'emploi :

Adrianna Vachon (12,00/h)
Amélia Gagnon-Paré (11,25\$/h)
Alexia Roy (11,50\$/h)
Alyssa Poulin (11,50\$/h)
Benoit Gravel (11,50\$/h)
Cédrik Groleau (11,50\$/h)
Sarah-Maude Thivierge (11,75\$/h)

à titre d'animateurs/animatrices du terrain de jeux 2017 et ce, pour une période de 7 semaines au taux horaire ci-haut mentionné, préalablement établi selon leur nombre d'années d'expérience.

17-06-6919

ADOPTÉ

Claudia Vachon revient à la réunion à 20 h 06

7.4 Résolution permis de boisson

Attendu que le conseil municipal avait un permis de boisson permanent pour le Centre Desjardins pour la saison de glace 2016-2017;

Attendu l'entente prise avec les organismes de compenser pour combler les pertes financières relatives à ce nouveau fonctionnement;

Après évaluations et analyses en profondeur du dossier, il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de révoquer le permis de boisson et de prendre des permis de réunion comme par le passé pour tous les événements.

17-06-6920

ADOPTÉ

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 CVT - Mandat pour la station de pompage

Il est proposé par monsieur Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un montant de 75 264,43 \$ + taxes au Groupe Excel S.M. inc. pour la réalisation complète de la station de pompage dans le dossier du Centre de Valorisation Technique.

17-06-6921

ADOPTÉ

8.2 Acceptation des soumissions - Tonte de pelouses

CONSIDÉRANT les trois soumissions reçues pour la tonte de pelouses 2017, 2018 et 2019 :

- Les pelouses de Beauce inc.
- Multi-Travaux S.P.
- Groupe Ferti (Fertibeauce inc)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission des Pelouses de Beauce inc. au montant de 43 155,77 \$ avant taxes. Ce dernier étant le plus bas soumissionnaire car les prix avant taxes étant de :

- Les pelouses de Beauce inc.	43 155,77 \$
- Multi-Travaux S.P.	48 966,40 \$
- Groupe Ferti (Fertibeauce inc)	56 377,47 \$

17-06-6922

ADOPTÉ

8.3 Acceptation des soumissions - Toiture de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT les cinq soumissions reçues pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville :

Constructions Joël Champagne inc.	16 671,00 \$
Toiture Lajoie 2000 inc.	12 819,71 \$

Couvertures Garneau inc.	16 900,00 \$
Les finitions Lyno Boivin	10 095,00 \$
9155-2109 Québec inc. Les toitures Lessard	16 867,50 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission des Finitions Lyno Boivin au montant de 10 095 \$ taxes incluses. Ce dernier étant le plus bas soumissionnaire.

17-06-6923

ADOPTÉ

8.4 Appel d'offres - Travaux Pelletier-Principale

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice-générale adjointe à demander des soumissions pour la réalisation des travaux sur les rues Pelletier et Principale.

17-06-6924

ADOPTÉ

9. URBANISME

9.1 Dérogation mineure DM-2017-02 (128, rue Beaudoin)

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié les éléments dérogatoires concernant l'ouverture à la rue de la propriété (partie 1) ainsi que la largeur de l'abri d'auto et la marge latérale (partie 2), pour l'immeuble sis au 128, rue Beaudoin ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme recommande de refuser la partie 1 et d'accepter la partie 2 de cette demande de dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les recommandations du comité d'urbanisme soit de refuser la partie 1 et d'autoriser la partie 2 de la dérogation mineure DM-2017-02.

17-06-6925

ADOPTÉ

9.2 Adoption des règlements de la SQ

ATTENDU l'avis de motion du 3 avril dernier pour des amendements aux règlements appliqués par la SQ portant les numéros 2017-RM-SQ (1 à 7).

RM-SQ-1 Alarmes

Il est proposé par monsieur Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement RM-SQ-1 concernant les alarmes et applicable par la sûreté du Québec.

17-06-6926

ADOPTÉ

	RM-SQ-2 Colportage	
	Il est proposé par madame Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement RM-SQ-2 concernant le colportage et applicable par la sûreté du Québec.	
17-06-6927		ADOPTÉ
	RM-SQ-3 Eau potable	
	Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement RM-SQ-3 concernant l'eau potable et applicable par la sûreté du Québec.	
17-06-6928		ADOPTÉ
	RM-SQ-4 Animaux	
	Il est proposé par monsieur François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement RM-SQ-4 concernant les animaux et applicable par la sûreté du Québec.	
17-06-6929		ADOPTÉ
	RM-SQ-5-6 Nuisances	
	Il est proposé par madame Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement RM-SQ-5-6 concernant les nuisances et applicable par la sûreté du Québec.	
17-06-6930		ADOPTÉ
	RM-SQ-7 Circulation et stationnement	
	Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement RM-SQ-7 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la sûreté du Québec.	
17-06-6931		ADOPTÉ

9.3 Adoption réglementation à la demande de l'assureur

Municipalité d'East Broughton

Règlement n° : 2017-202

**RÈGLEMENT CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPAPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR)
À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL**

ATTENDU QUE l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement;

ATTENDU QU'IL est à propos et dans l'intérêt de la municipalité et des citoyens de réglementer l'installation de soupape de sûreté (clapet de non-retour);

ATTENDU QUE le présent règlement vise à éviter les refoulements des eaux d'égout;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière tenue le 3 avril 2017 en vue de l'adoption du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le présent règlement soit et est adopté conformément à ce qui suit :

Article 1 : Titre

Le présent règlement portera le titre de « Règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal »;

Article 2 : Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci;

Article 3 : Exigences relatives à un branchement aux égouts (sanitaires et pluviaux)

- 3.1 Tout propriétaire d'un immeuble desservi par le service d'égout municipal doit installer à ses frais et maintenir en bon état, une soupape de sûreté (clapet de non-retour) afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout.
- 3.2 Les normes d'implantation et d'entretien des soupapes de sûreté (clapet de non-retour) sont celles prescrites par le Code national de plomberie – Canada 1995 (CNRC 38728F) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002 et le National Plumbing Code of Canada 1995 (NRCC 38728) y compris les modifications d'août 1999 et de mars 2002, publiées par la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies du Conseil national de recherche du Canada.
- 3.3 Tous les amendements apportés au Code national de la plomberie après l'entrée en vigueur du présent règlement en font également partie à une date déterminée à la suite d'une résolution en ce sens adoptée par le Conseil municipal conformément à l'article 6 (6°) de la *Loi sur les compétences municipales*.
- 3.4 Dans le cas d'un immeuble déjà érigé, le propriétaire bénéficie d'un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette obligation.
- 3.5 Au cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non-retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égout.

Article 4 : Application du règlement

L'inspecteur municipal est autorisé à visiter et/ou à inspecter, si nécessaire, tout immeuble pour s'assurer de l'application du présent règlement.

Article 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Directeur général, Secrétaire-trésorier

Maire

Date de l'avis de motion : 3 avril 2017

Date de l'adoption du règlement : 5 juin 2017

Date de publication : 9 juin 2017

17-06-6932

ADOPTÉ

DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

ATTENDU que le ministre de la Sécurité Publique a délivré à la MRC des Appalaches une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 28 octobre 2010.

ATTENDU qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 12 janvier 2011 par la MRC des Appalaches et est entrée en vigueur le 26 janvier 2011.

ATTENDU que l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur

plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelles;

ATTENDU que la Mutuelle des Municipalité du Québec, qui assure les risques de la Municipalité d'East Broughton, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs annuels prévus dans le plan quinquennal du schéma de couverture de risques incendie attesté le 28 octobre 2010.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité d'East Broughton une réduction de prime de 10 % au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

17-06-6933

ADOPTÉ

10. INCENDIE

10.1 Embauche d'un pompier

Il est proposé par monsieur Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de Marc-André Cloutier à compter du 6 juin 2017 à titre de pompier volontaire et ce, en remplacement de Marco Gilbert.

17-06-6934

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.

Quelques questions furent posées relativement, entre autres :

- Nombre d'employés municipaux
- Raison des nombreux griefs et impact sur les contribuables
- Précisions concernant la facture de la rue Bernard
- Drainage des bornes fontaines
- Coût du débordement d'eau
- Justification demandée concernant les dépenses de 271 000\$ (à suivre en juillet)
- Remerciement pour le chemin du Rang 7
- Les fosses septiques
- La façon de taxer les services

12. **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance régulière aura lieu le lundi 10 juillet 2017 à 19 h 30.

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 20 h 45.

17-06-6935

ADOPTÉ

KAVEN MATHIEU, MAIRE

Manon Vachon, Dir. trés. Adjointe